

Date de convocation : 19 septembre 2023

Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 23

Présents : Éric Le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Nicolas Bodennec, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Denis Saout, Florent Cardinal, Claudie Péron, Magalie Kersauzon, Morgan Azou, Florence Bihan, Maïwenn, Morvan Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars, Marie-France Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean Didou à Gérard Péron

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Maïwenn Morvan

Délibération n° D.59.2023

Finances – Reversement de la taxe sur les paris hippiques à l'association des Courses hippiques

Le Maire expose au Conseil municipal :

1/ Que, depuis 2020, une partie des prélèvements de l'État opérés sur les paris hippiques est reversée à parts égales chaque année, aux EPCI et Communes siège d'un hippodrome. Avant cette date, l'intégralité était versée à la Commune qui reversait la somme sous forme de subvention à l'association.

2/ Qu'en 2023, la Commune a perçu la somme de 1 343.02 €. Il est donc proposé d'octroyer une subvention de ce même montant à l'association des Courses hippiques et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Le Maire entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les crédits inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, alloue une subvention de 1 343.02 € à l'association des Courses hippiques correspondant au montant de la taxe sur les paris hippiques perçu par la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance
Maïwenn Morvan

Le Maire
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le... 04.10.2023